

# PRÉCONISATIONS

## POUR LA PRATIQUE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD

En vue d'une reprise raisonnée des activités des membres de la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW), cette dernière a émis, au-delà des mesures prises par les autorités, les recommandations ci-après. La FFSNW souhaite responsabiliser tous les acteurs et rappelle à toutes et tous l'obligation de respect des mesures gouvernementales de distanciation sociales, d'interdiction de contact physique et des gestes barrières.

Les objectifs sont les suivants :

*Démontrer la possibilité de mettre en œuvre nos activités dans des conditions sanitaires respectant les mesures mise en place par les autorités ;  
Favoriser une reprise le plus tôt possible ;  
Donner aux clubs un mode de fonctionnement autorisé ;  
Permettre de limiter, autant que possible, l'impact de la crise sanitaire.*

Dans ce cadre, les activités auxquelles les recommandations s'appliquent, sont exclusivement la découverte des disciplines de la Fédération au plus grand nombre et l'accueil des adhérents dans les structures reconnues comme répondant aux recommandations fédérales de la pratique dans un premier temps, puis aux autres structures dans un second temps en fonction des capacités des services hospitaliers à accueillir d'éventuels blessés.



### RECOMMANDATION ① : ORGANISER LA PRATIQUE

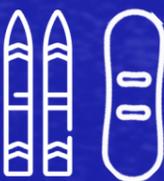
Il est indispensable de fonctionner uniquement sur rendez-vous afin de répartir les pratiquants tout au long de la journée. A ce titre, il est fortement recommandé de recourir à un système de réservation à distance afin de mettre en place un planning précis. Un temps « libre » doit être prévu entre deux pratiquants afin de respecter les recommandations suivantes.

### RECOMMANDATION ② : ACCUEILLIR LA PRATIQUE

Traction bateau : il convient de privilégier l'accueil d'un seul pratiquant à un même moment.

Traction câble : il convient de mettre en œuvre les mesures de signalisation des espaces et de signalisation des distances de sécurité entre les pratiquants.

Dans l'hypothèse où plusieurs personnes sont présentes sur site, il convient d'organiser des espaces d'attente délimités et respectant les mesures de distanciation. De même, il convient de délimiter un sens de déplacement depuis le parking jusqu'au ponton de départ afin que les pratiquants ne se croisent pas lors de leurs déplacements sur site.



### RECOMMANDATION ③ : PRÊT DE MATÉRIEL

Le matériel mis à disposition ne doit pas être vecteur du virus. De ce fait, et après chaque usage, il est recommandé de recourir à un bain désinfectant approprié pour l'ensemble des éléments : palonniers, skis, chausses, gilet, combinaisons, casques notamment. Chaque fois que cela n'est pas indispensable, le prêt de combinaison n'est pas recommandé.

## RECOMMANDATION 4 : ACCÈS AU SITE DE PRATIQUE

Toute personne est susceptible d'être porteuse du virus. Il est recommandé de mettre en place des zones réservées au personnel et d'y interdire l'accès au public. Chaque fois que cela est possible, il est recommandé de refuser l'accès aux locaux, aux pontons et au bateau à toute personne dont la présence n'est pas indispensable à l'activité.

S'il y a des vestiaires, ceux-ci doivent être désinfectés entre deux pratiquants. Seuls les espaces indispensables à la pratique sont ouverts. Tout élément de restauration (vente directe, distributeurs...) n'est pas recommandé.

Traction bateau : Le bateau ne doit pas être vecteur du virus. De ce fait, et après chaque usage, il est recommandé de procéder à un nettoyage minutieux de l'intérieur du bateau après avoir accueilli toute personne extérieure.



## RECOMMANDATION 5 : MODE DE PAIEMENT

Le paiement des activités peut présenter un risque de transmission du virus. Ainsi, le paiement sans contact sera privilégié.

## RECOMMANDATION 6 : MATÉRIEL DE PROTECTION

Il est important de respecter et faire respecter les mesures sanitaires prises par les autorités. Pour cela, il est recommandé de disposer de tous les moyens utiles (masques, gants, gels hydroalcooliques...) et de les mettre à disposition de toute personne profitant des activités du club.



## RECOMMANDATION 7 : MODALITÉS D'ENCADREMENT

Tout contact étant prohibé, l'encadrant devra dispenser les instructions en respectant une distance de sécurité d'au moins 2 mètres. Le matériel utilisé en démonstration ne doit pas être celui mis à disposition.

Pour rappel, seuls les titulaires de diplôme professionnel et carte professionnelle peuvent être seuls à bord d'un bateau.

## RECOMMANDATION 8 : QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE

Pour rappel, il est du devoir de la structure d'accueil et de son encadrant de favoriser une pratique raisonnée et adaptée au pratiquant. En cas d'accident, il est recommandé de prendre toutes les mesures de protection qui s'imposent afin de mettre en sécurité la victime et de recourir aux secours.



## RECOMMANDATION 9 : PROTECTION DE L'ENCADRANT

La sécurité de l'encadrement est une priorité.

Dans ce cadre, il est recommandé que toute personne accueillant le pratiquant et l'encadrant soit équipé des matériels de protection : masque, gant etc. et de les renouveler pour ceux qui ont une durée d'efficacité limitée. De même, il est recommandé que l'ensemble du matériel utilisé par le personnel ne fasse pas l'objet de prêt.

## RECOMMANDATION 10 : AFFICHAGE ET REGISTRES

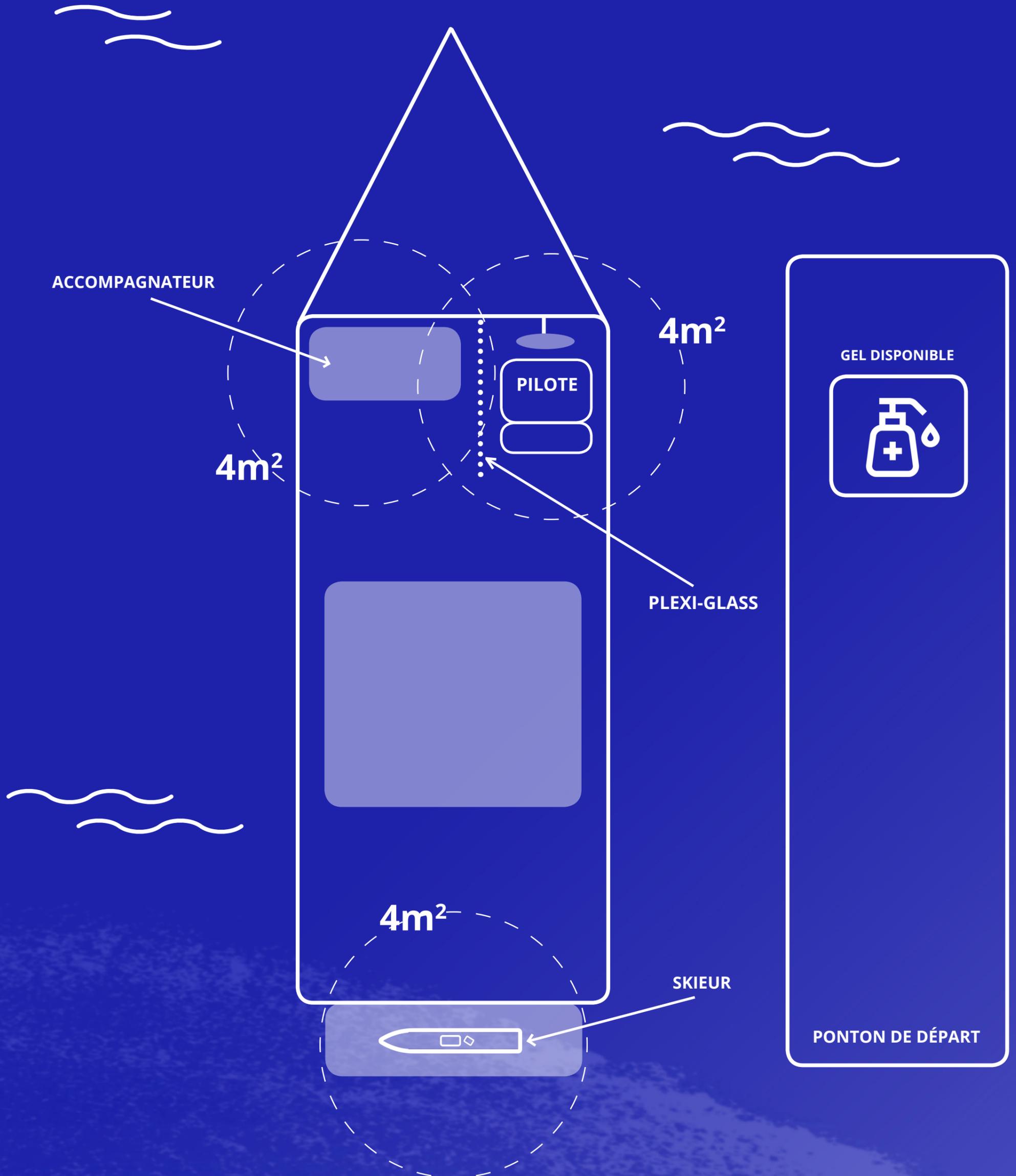
Ces éléments devant être connus de tous, il est recommandé de les afficher et de les énoncer à toute personne se rendant sur site. Il est recommandé de tenir un registre sur lequel inscrire les interventions successives en vue du respect des règles sanitaires. Il est recommandé de tenir un registre recensant toutes les personnes accueillies au sein de la structure.



### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'informations, contacter la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard par mail : [ffsnw@ffsnw.fr](mailto:ffsnw@ffsnw.fr)  
Retrouvez également toutes les actualités liées à la situation en cours sur la page Infos Covid-19 sur le site : [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)

# BATEAU



# TÉLÉSKI

